

DOSSIER N° :

reçu au SPANC le :
(Ne rien inscrire dans ce cadre)

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA), représentée par son Président, en qualité de responsable du traitement. La finalité du traitement est la demande d'installation d'un dispositif d'assainissement individuel. La base légale du traitement est le consentement.

Les données sont destinées uniquement aux services compétents de la CARA et conservées jusqu'à la fin de l'utilisation du service d'assainissement non collectif.

Vous pouvez accéder à vos données, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez également retirer à tout moment votre consentement au traitement de vos données ; vous pouvez également vous opposer au traitement de vos données ; vous pouvez également exercer votre droit à la portabilité de vos données.

La politique de gestion des données de la CARA est consultable à l'adresse suivante : <https://www.agglo-royan.fr/gpd>

Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter : rgpd@agglo-royan.fr. Si vous estimez, après nous avoir contacté, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

DEMANDE D'INSTALLATION D'UN DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL

(conformément à la loi sur l'Eau du 3 janvier 1992 et celle du 30 décembre 2006)

Dossier PC/DT N°..... Déposé en mairie le

*** PROPRIÉTAIRE DE L'IMMEUBLE**

- **NOM et Prénom :**
- **Adresse actuelle :**
- **Commune :** **Tél**
- **Adresse mail :**

*** SITE D'IMPLANTATION DE L'INSTALLATION**

- Lotissement : N°du lot :
- N° Rue :
- Commune : Section : N° de parcelle :

*** CARACTERISTIQUES DES LOCAUX**

- **Locaux à desservir** : Construction neuve Rénovation
 Résidence Principale Résidence Secondaire
 Autres (locaux collectifs, magasins, bureaux,...) :
- **Nombre de pièces principales (= nombre de chambres + 1)** :
- **Nombre d'usagers** :

* CARACTÉRISTIQUES DU TERRAIN

➤ Implantation : Habitat isolé Habitat regroupé Bourg

➤ Superficie du terrain : Estimation de la pente :

➤ Nature du sol à moins d'1m de profondeur :

Terre végétale Argile Sable Roche compacte

Roche fissurée Autres Préciser :

➤ Profondeur de la nappe d'eau en période hivernale : m (*si connue*)

(pour ces renseignements , voir puits voisins, mairie,...)

➤ Alimentation en eau potable : Adduction publique Puits forage

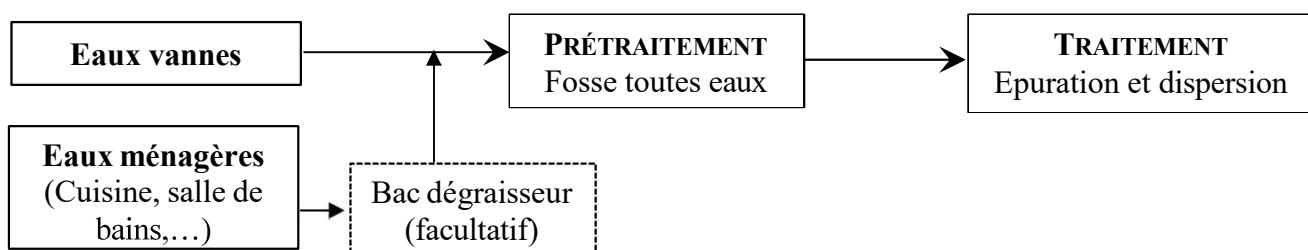
➤ Existe t'il un puits, sources ou forages près de l'habitation ? OUI NON

➤ Existe-t-il des puits, sources ou captages utilisés pour l'alimentation humaine dans un rayon de 35 m ? OUI NON

* CARACTÉRISTIQUES ET DIMENSIONNEMENT DE L'INSTALLATION

Filière déterminée par : le propriétaire un bureau d'études (joindre l'étude de sol)

➤ Eléments constitutifs d'une installation d'Assainissement Non Collectif



➤ Dispositif de prétraitement

Fosse toutes eaux Volume : litres Nombre de fosse :

Bac dégraisseur Volume : litres Nombre de bac :

(recommandé lorsque la fosse se trouve à plus de 15 m du point de sortie des eaux usées ménagères)

Pompe de relevage

Autre dispositif (préciser) Volume litres

① Un plan d'implantation du dispositif d'Assainissement Non Collectif sera à joindre au présent dossier (préciser l'échelle).

➤ Dispositif de traitement et évacuation des eaux prétraitées (cochez la filière choisie)

ⓘ Le type de traitement doit être choisi en fonction de la nature du sol sur lequel il sera implanté.

□ TERRAIN PERMEABLE (infiltration par le sol)	
<input type="checkbox"/> Sol à tendance sableuse	<input type="checkbox"/> Lit d'Epandage à Faible Profondeur
<input type="checkbox"/> Sol à tendance limoneuse, argileuse	<input type="checkbox"/> Tranchées d'Epandage à Faible Profondeur
<input type="checkbox"/> Sol peu épais sur roche perméable (calcaire fissuré, ...)	<input type="checkbox"/> Lit à Massif de Sable Vertical Non Drainé (= Filtre à Sable Vertical Non Drainé)
<input type="checkbox"/> Sol avec remontées de nappe ou sol inondable	<input type="checkbox"/> Terre d'Infiltration

□ TERRAIN IMPERMEABLE	
<input type="checkbox"/> Sol à tendance argileuse ou marneuse	<input type="checkbox"/> Lit à Massif de Sable Vertical Drainé (= Filtre à Sable Vertical Drainé)
	<input type="checkbox"/> Lit à Massif de Zéolithe (filière compacte)
<u>Evacuation des eaux traitées:</u>	
	<input type="checkbox"/> Rejet vers le milieu récepteur (cours d'eau, fossé, ..) (préciser) :
	<input type="checkbox"/> Autres (joindre un descriptif du dispositif (préciser) : → Joindre l'autorisation écrite du propriétaire de l'exutoire (domaine public ou privé)

- ⓘ Afin de compléter au mieux ce questionnaire, consulter la carte d'aptitude des sols à l'assainissement en mairie qui vous aidera dans le choix du type de traitement et se reporter aux fiches techniques jointes au dossier pour le dimensionnement du dispositif.**
- ⓘ Il est de la responsabilité du propriétaire de déterminer la nature du sol et notamment sa perméabilité afin d'adapter en conséquence le dispositif de traitement (si besoin, une étude de sol pourra être réalisée aux frais du pétitionnaire par un Bureau d'études ...)**

* INFORMATION ET ENGAGEMENT DU PETITIONNAIRE

✓ Le présent dossier est soumis à la REDEVANCE pour le contrôle des dispositifs d'Assainissement Non Collectif d'un montant de 90 Euros (Délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique).

✓ Le propriétaire de l'immeuble soussigné, certifie exacts les renseignements fournis et s'engage :

- À vérifier la nature du sol avant le début des travaux et informer le S.P.A.N.C. si besoin.
- À ne pas modifier l'installation prévue sans l'accord écrit de la Mairie et du SPANC,
- À ne pas entreprendre de travaux avant l'approbation du dossier,
- À réaliser l'installation d'assainissement en son entier, conformément à la réglementation en vigueur (arrêté du 7 septembre 2009), au DTU 64-1 et au projet tel qu'il aura été approuvé,
- À prévenir impérativement le service chargé du contrôle de l'Assainissement Non Collectif 48 heures avant le début des travaux, ainsi qu'avant le recouvrement des dispositifs,
- À assurer le bon état de fonctionnement de son installation d'assainissement individuel.

À , le

Signature du demandeur

OBSERVATIONS DU MAIRE

(Joindre une copie des prescriptions émises par le Service Public d'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C.))

.....
.....
.....
.....

à le

Le Maire